



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR **2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le D.O.B. est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il doit se dérouler dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget. Selon la jurisprudence, la tenue du D.O.B. constitue une formalité substantielle. En conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le D.O.B. ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Pour alimenter ce débat, l'exécutif présente à l'assemblée délibérante un Rapport d'Orientations Budgétaires sur :

- Les orientations budgétaires, évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes.
- Les engagements pluriannuels envisagés, programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- La structure de la gestion de la dette et les perspectives pour le projet de budget.

Une délibération, obligatoire, permet de prendre acte de la tenue du D.O.B. et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

a) Une croissance mondiale autour de 3% en 2024 et en 2025

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étau du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration.

Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.

En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.

b) La zone Euro : l'activité a fait mieux que prévu au 3^{ème} trimestre, mais cela va-t-il durer ?

Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 0,8 % en 2024 et de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au T3 en zone Euro, après +0,2 % au T2, une hausse supérieure aux attentes du consensus des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : L'Espagne continue de surperformer avec +0,8 % T/T de croissance et l'activité a accéléré en France à +0,4 % T/T, soutenue par un effet temporaire lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de +0,2 % T/T, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au T3. Pour le 4^{ème} trimestre 2024, nous anticipons une croissance du PIB de +0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : nous tablons sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % et une inflation sous-jacente de 2,2 % après 2,9 %.

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2,0 %. L'inflation sous-jacente est restée stable à 2,7 %, montrant de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de D. Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Selon nos estimations, une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB d'environ -0,5 % après un an et de -1 % après trois ans.

c) France : Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

1) Scénario de croissance : nous anticipons une croissance du PIB de 1,1 % en 2024 et de 0,9 % en 2025 en France.

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3^{ème} trimestre, en ligne avec nos attentes. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3^{ème} trimestre. Pour l'année 2025, notre prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement. Nous estimons néanmoins que la réduction du déficit public

sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établisse à 6,1 % (contre 6,5 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, nous prévoyons l'inflation (IPCH) française à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse mais reste inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.

2) France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement

Après +0,3 % au T1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au T2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé.

Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au T2-2024, après +21k au T1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au T3-2024 après -28k au T2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 % en glissement annuel au T2 2024 comme au T1-2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au T2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

3) France : nouveau dérapage du déficit public en 2024

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances.

Le creusement du déficit en 2023 s'explique par **trois facteurs** : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 % (contre 4,4 % dans le PLF et 5,5 % dans le Programme de stabilité), **ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement**, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 66,3 % de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- De nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne le volet réduction des dépenses
- Le projet de loi de finances est actuellement débattu à l'Assemblée nationale.

LA LOI DE FINANCES 2025

Mesures concernant les collectivités

Report de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (article 62). Prévues pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée. Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.

Classement des communes en zones France ruralités revitalisation (article 99). Les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrale : +1.68 % sur les bases.

Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : la taxe d'aménagement est calculée en multipliant la surface taxable par une valeur forfaitaire par m² puis par le taux voté par la collectivité. La valeur forfaitaire par m² est actualisée chaque année en fonction de l'indice du coût de la construction (ICC) au 3^{ème} trimestre de l'année n-1. Au T3 2024 l'ICC est de 2 143, soit une hausse de 1,76 % par rapport à l'ICC au T3 2023. En conséquence la valeur forfaitaire serait (dans l'attente de la parution du décret officiel) de 1 054 € en Île-de-France et 930 € ailleurs.

Les cotisations à la CNRACL :

Les cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) pour contribuer à éponger le déficit de celle-ci augmenteront elles de 3 points par an pendant 4 ans, soit 1,2 Mds €/an pour tous.

Soit le décret n°2025-86 publié au JO du 31 janvier 2025

A compter du 1er janvier 2025, le taux : " 31,65 % " est remplacé par le taux : " 34,65 % " ;
A compter du 1er janvier 2026, le taux : " 34,65 % " est remplacé par le taux : " 37,65 % " ;
A compter du 1er janvier 2027, le taux : " 37,65 % " est remplacé par le taux : " 40,65 % " ;
A compter du 1er janvier 2028, le taux : " 40,65 % " est remplacé par le taux : " 43,65 % " .

Abondement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) d'euros financé par une minoration à concurrence de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) :

La version du PLF 2025 votée en première lecture au Sénat, qui prévoyait une hausse de 290 millions d'euros de la DGF, était plus avantageuse que la version de la commission mixte paritaire (CMP) qui vient d'être définitivement adoptée dans la mesure où elle finançait intégralement la hausse de 290 millions des dotations de péréquation :

- dotation de solidarité rurale : + 150 millions d'euros
- dotation de solidarité urbaine : + 140 millions d'euros.

La moindre augmentation de la DGF, de 150 millions d'euros, ne couvre désormais que 50 % de la hausse de la péréquation. La seconde moitié sera donc financée par écrêtement interne de la dotation globale de fonctionnement, sur la dotation forfaitaire.

Baisse des dotations d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales :

- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL): baisse de 145 millions d'euros, portant la DSIL à 425 millions d'euros (en autorisation d'engagement, AE) selon le Sénateur Sautarel (contre 570 millions d'euros en 2024),
- Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR): maintien à son niveau 2024, soit une enveloppe globale de DETR de 1 046 millions d'euros (en AE),
- Fonds vert: hausse de 150 millions d'euros en autorisation d'engagement, portant le fonds vert à 1 150 millions d'euros en AE (contre 2,5 milliards d'euros à sa création). A noter que le fonds vert subit une baisse de 19 millions d'euros en crédits de paiement en 2025.
- Fonds territorial Climat de 200 millions d'euros à la main des collectivités qui avait été créé par le Sénat, a été supprimé en CMP (l'APVF doit plaider pour son rétablissement).

.....

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE**

Toutes les recettes fiscales ou institutionnelles inscrites pour 2025 sont estimées en rapport avec les évolutions des années précédentes et avec la loi de finances 2025.

FISCALITE DIRECTE

La réforme de la taxe d'habitation continue à pénaliser de plus en plus les communes, malgré quelques évolutions depuis 2017, année de référence qui a servi à chiffrer la compensation des recettes.

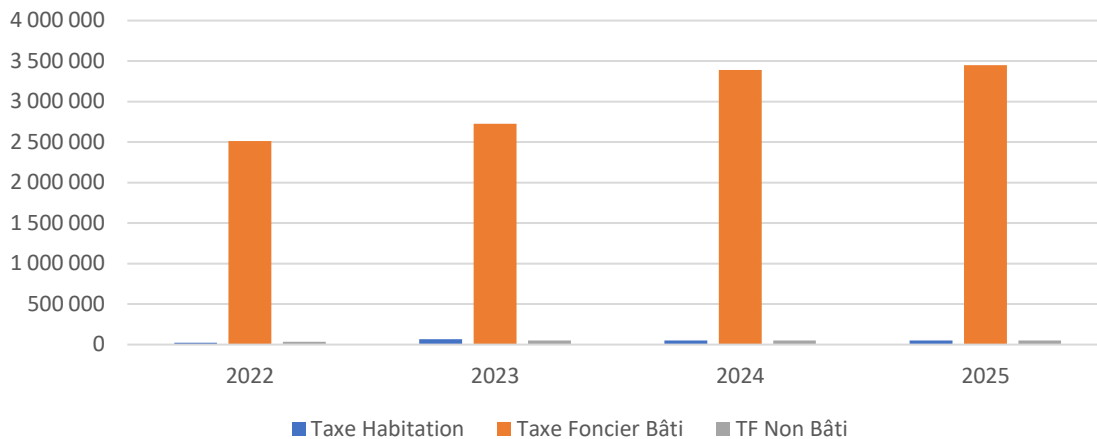
La taxe d'habitation est due par les occupants des locaux meublés non affectés à l'habitation principale, en application des articles 1407 et suivants du code général des impôts (CGI). À compter de 2023, la taxe d'habitation ne s'applique qu'aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Pour 2025, la municipalité a souhaité maintenir ces taux d'imposition afin de ne pas dégrader davantage le pouvoir d'achat de ces concitoyens déjà fortement mis à contribution.

La prévision d'augmentation des bases sera de l'ordre de 1.68 % en 2025.

En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
Taxe Habitation	24 644	66 674	52 200	52 200
Taxe Foncier Bâti *coefficient correcteur inclus	2 512 738	2 725 895	3 390 422	3 448 707
TF Non Bâti	34 761	49 199	49 590	49 590
TOTAL	2 572 143	2 841 768	3 492 212	3 550 497

FISCALITE DIRECTE LOCALE de 2022 à 2025 en €



Les trois tableaux suivants montrent l'évolution des « trois vieilles » depuis 2022. Les taux ont évolué en 2024 et restent figés pour 2025.

Malgré l'évolution, seules les taxes sur le foncier bâti et non bâti demeurent un réel levier fiscal pour la commune.

EVOLUTION TAXE D'HABITATION

	2022	2023	2024	Prévision 2025
BASE fiscale	172 463	469 055	332 074	332 074
TAUX	14,29 %	14,29 %	15,72 %	15,72 %
PRODUIT	24 644 €	66 674 €	52 200 €	52 200 €

EVOLUTION TAXE FONCIERE BATI

Pour rappel, en 2021 il y a eu l'intégration de la part départementale pour compenser en partie la suppression de la Taxe d'habitation.

	2022	2023	2024	Prévision 2025
BASE	5 459 118 €	5 922 578 €	6 680 014 €	6 793 574 €
TAUX	47,43 %	47,43 %	52,17 %	52,17 %
PRODUIT (*COEFFICIENT CORRECTEUR INCLUS)	*2 512 738 €	*2 725 895 €	*3 390 422 €	*3 448 707€ (95 500 de coefficient environ)

EVOLUTION TAXE FONCIERE NON BATI

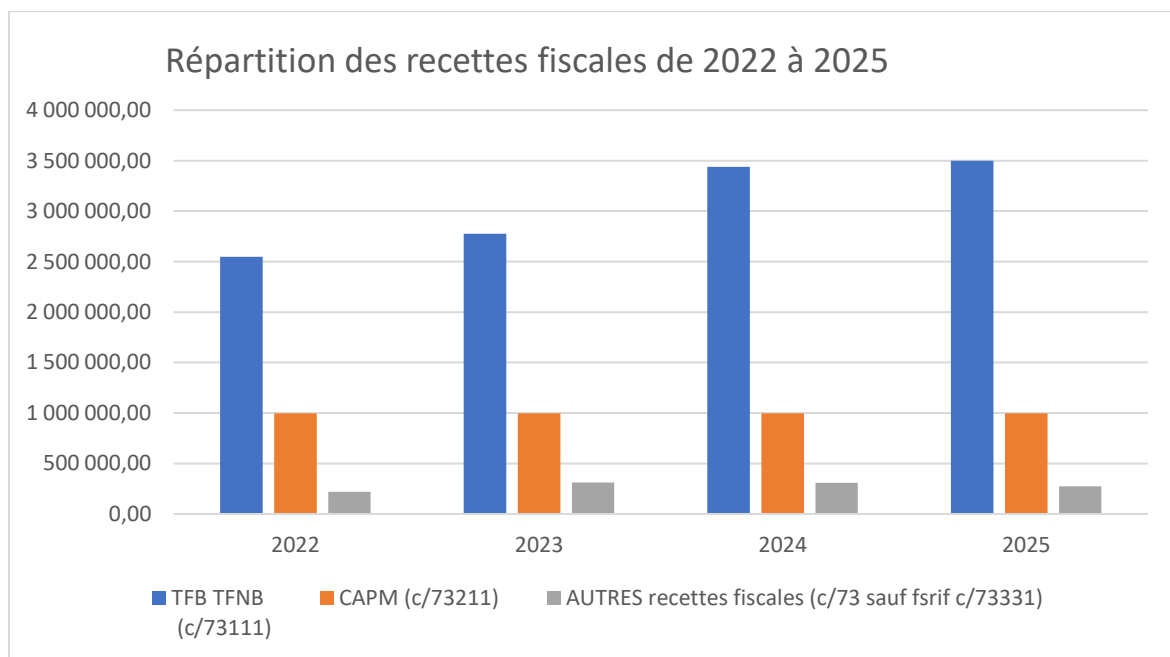
	2022	2023	2024	Prévision 2025
BASE	66 186 €	93 677 €	85 841 €	85 841 €
TAUX	52,52 %	52,52 %	57,77 %	57,77 %
PRODUIT	34 761 €	49 199 €	49 590 €	49 590 €

LEVIER FISCAL : Fiscalité locale

Sur l'ensemble des recettes fiscales, directes de l'Etat ou indirectes de l'intercommunalité, la commune n'a plus de prise que sur le foncier bâti et non bâti. Le levier fiscal, ou part modulable a atteint les 65 % de la totalité des recettes fiscales en 2023, 72,48 % en 2024 et devrait progresser jusqu'à 73,32 % en 2025.

La baisse de la catégorie « Autres recettes » s'explique par la baisse de la Taxe sur la consommation finale d'électricité (c/73141). La ville a perçu 127 413 € en 2023 contre 101 111 € en 2024.

En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
TFB TFNB uniquement (c/73111)	2 547 499	2 775 094	3 440 012	3 498 297
CAPM (c/73211)	998 167	998 167	998 167	998 167
AUTRES recettes fiscales (c/731)	221 150	311 264	308 148	275 000
TOTAL (hors FSRIF c/73331)	3 766 816	4 084 525	4 746 327	4 771 464
PART MODULABLE en %	67,63	67,94	72,48	73,32

**FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)**

C'est une dotation de péréquation à l'échelle intercommunale. Créé en 2012, ce fonds permet d'équilibrer les richesses au sein de l'intercommunalité.

Il est en diminution depuis 2022.

c/732221	2022	2023	2024	2025
ATTRIBUTION	89 118 €	83 974 €	78 418 €	72 000 €
CONTRIBUTION	0 €	0 €	0 €	0 €
SOLDE	89 118 €	83 974 €	78 418 €	72 000 €

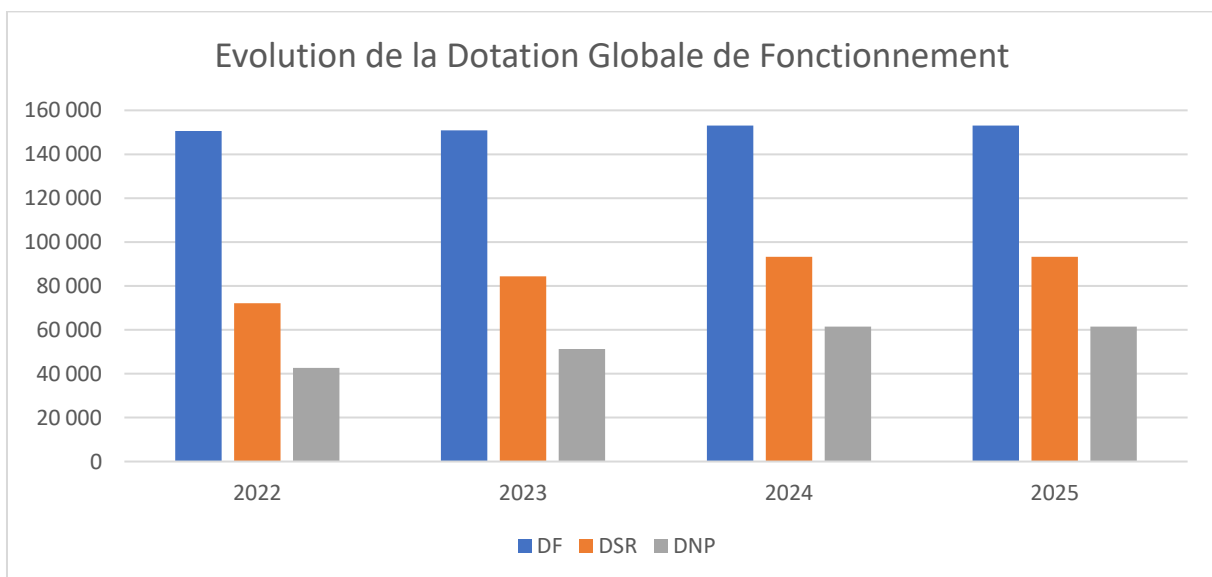
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F.)

La dotation globale de fonctionnement est une recette d'Etat regroupant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) est adossée sur la population et sur la longueur de voirie. Après cinq années de forte baisse de 2013 à 2017, l'enveloppe de cette dotation est en légère progression depuis 2023 (1,8%). Pour 2025, le montant alloué à la commune n'est pas encore connu au moment de l'établissement du ROB, nous nous basons donc sur les mêmes montants que 2024.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisantes. Bien que notre commune ait un caractère rural, la balance penche plus vers le rural que vers l'urbain.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) doit être un outil d'équilibrage des richesses fiscales entre les communes.

En 2024, la part de la DGF dans les recettes réelles de la commune est stable, et représente 4,48 % des RRF (recettes réelles de fonctionnement).

c/741/ en €	2022	2023	2024	Prévision 2025
DF	150 578	150 935	153 027	153 027
DSR	72 172	84 333	93 213	93 213
DNP	42 689	51 227	61 472	61 472
TOTAL	265 439	286 495	307 712	307 712



AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées des recettes d'exploitation (013 et 70), de dotations (74), de gestion courante (75), de recettes exceptionnelles (77) de dépréciations-provisions (78) et des opérations d'ordre, principalement les travaux en régie (042).

Le chapitre 75 inclut les remboursements liés aux arrêts maladies, qui sont difficilement estimables et prévisibles.

Le chapitre 74, regroupe les participations et dotations de l'Etat mais aussi les aides de la CAF relatives au Centre Social et au service Enfance, Petite Enfance et Scolaire.

Pour rappel, 2023 est l'année où la commune a passé le cap des 5 000 habitants officiellement, ce qui implique qu'elle n'est plus éligible à la DMTO. La collectivité touche donc directement les taxes additionnelles aux droits de mutation.

En 2024, les recettes d'exploitations (70) ont légèrement progressé.

En revanche, les dotations et participations ont diminué (74). En effet, les dotations CAF pour le Centre Social et Culturel sont passées de 121 500 € en 2023 à 78 300 € en 2024.

Aussi, le dispositif « cantine à 1€ » a modifié ses critères courant 2024, obligeant la collectivité à revoir son logiciel et paramétrage pour pouvoir adhérer de nouveau au dispositif, ce dernier prenant fin en juillet 2024.

Le dernier quadrimestre 2024 n'a donc pu être éligible au dispositif en raison du temps de mise en place technique, de la révision des critères et de la prise des délibérations. A titre indicatif, le dernier quadrimestre 2023 représente 17 331 €.

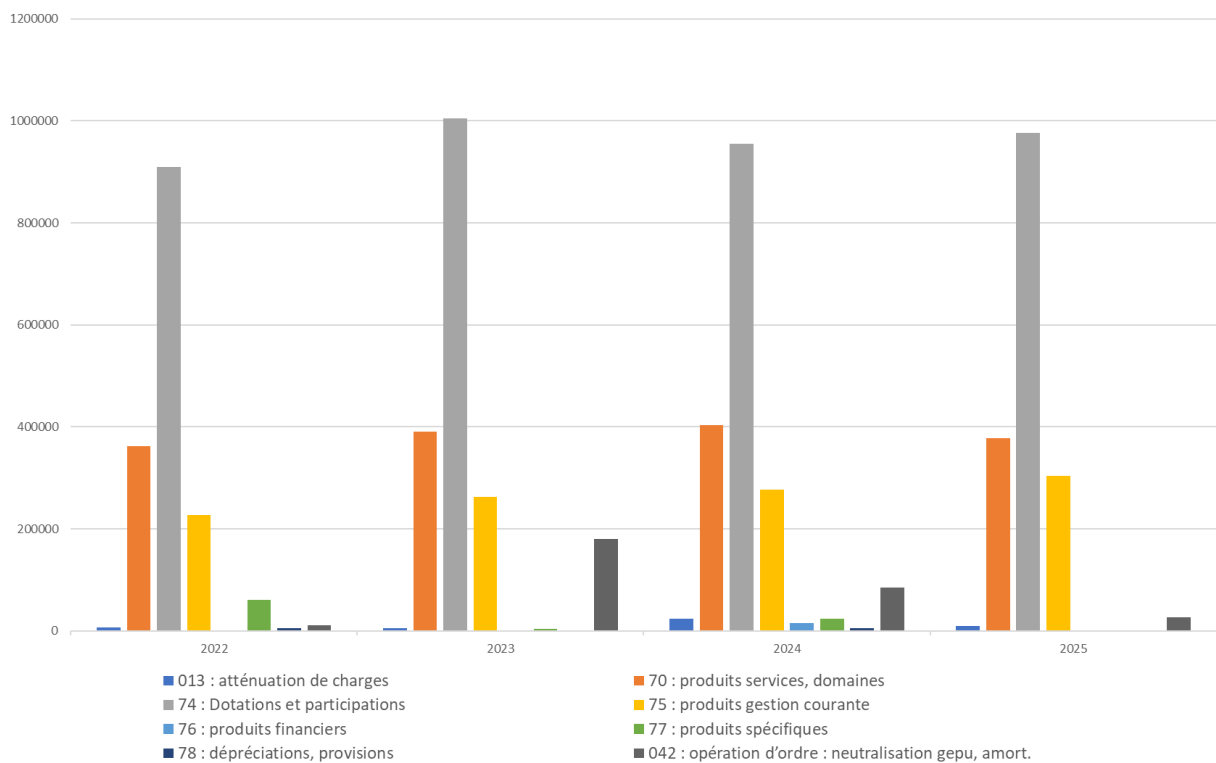
Le placement de 2 000 000 € suite au tirage du Flexilis a rapporté 15 648 € d'intérêts sur 2024 et 352 € sur 2025, soit 16 000 € (c/76).

Le chapitre 77 a augmenté par rapport à 2023 en raison de la vente de matériel (balayeuse et tracteur tondeuse Kubota).

(hors résultat reporté)

En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
013 : atténuation de charges (ij cpam ...)	7 177	5759	23 807	10 000
70 : produits services, domaines	362 553	391 095	403 730	377 838
74 : Dotations et participations	909 097	1 004 471	955 659	976 406
75 : produits gestion courante	227 741	262 837	276 865	303 900
76 : produits financiers	0	0	15 648	352
77 : produits spécifiques	61 400	3 539	23 705	1 500
78 : dépréciations, provisions	4 862	0	5 453	0
042 : opération d'ordre de transfert entre section : neutralisation gepu, amortissement subv, tvx en régie	11 790	180 800	84 853	27 419
TOTAL	1 584 620	1 848 501	1 789 720	1 697 415

RECETTES DE FONCTIONNEMENT SELON LE CHAPITRE BUDGETAIRE EN €



SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors résultat de fonctionnement reporté)

	2022	2023	2024	Prévision 2025
IMPOTS TAXES				
Fiscalité (chap 73 et 731, fsrif c/73331 inclus)	4 414 983	4 626 445	5 163 693	5 077 721
Dont FSRIF	371 692	367 563	256 067	182 554
Autres recettes (paragraphe précédent)	1 584 621	1 848 501	1 789 721	1 697 415
TOTAL	5 899 604	6 474 946	6 953 414	6 775 136

Les recettes 2024 ont aussi été marquées par l'importante baisse du Fonds de solidarité de la Région Ile de France (FSRIF), en diminution depuis 2023.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) créé en 1991 contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile de France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Ce dispositif de péréquation horizontale, spécifique à la région Ile de France, permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région, dans la mesure où les écarts de richesse entre les communes franciliennes sont plus élevés que ceux existants entre les communes françaises en général.

Ce transfert s'effectue par prélèvement sur les ressources fiscales favorisées au profit des communes les plus défavorisées.

Pour 2025, attache a été prise avec la Trésorerie de Meaux pour avoir une prévision plus fiable compte tenu de l'importante diminution.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

Les chiffres donnés pour 2025 émanent des demandes des services pour la construction du budget et sont en cours d'arbitrage. Il s'agit donc d'estimations.

CHARGES DE GESTION

Elles sont composées des charges à caractère général (011) et des charges de gestion courante (65). Ce sont les charges sur lesquelles il y a une petite marge de manœuvre et qui permettent d'influer sur l'excédent final de fonctionnement.

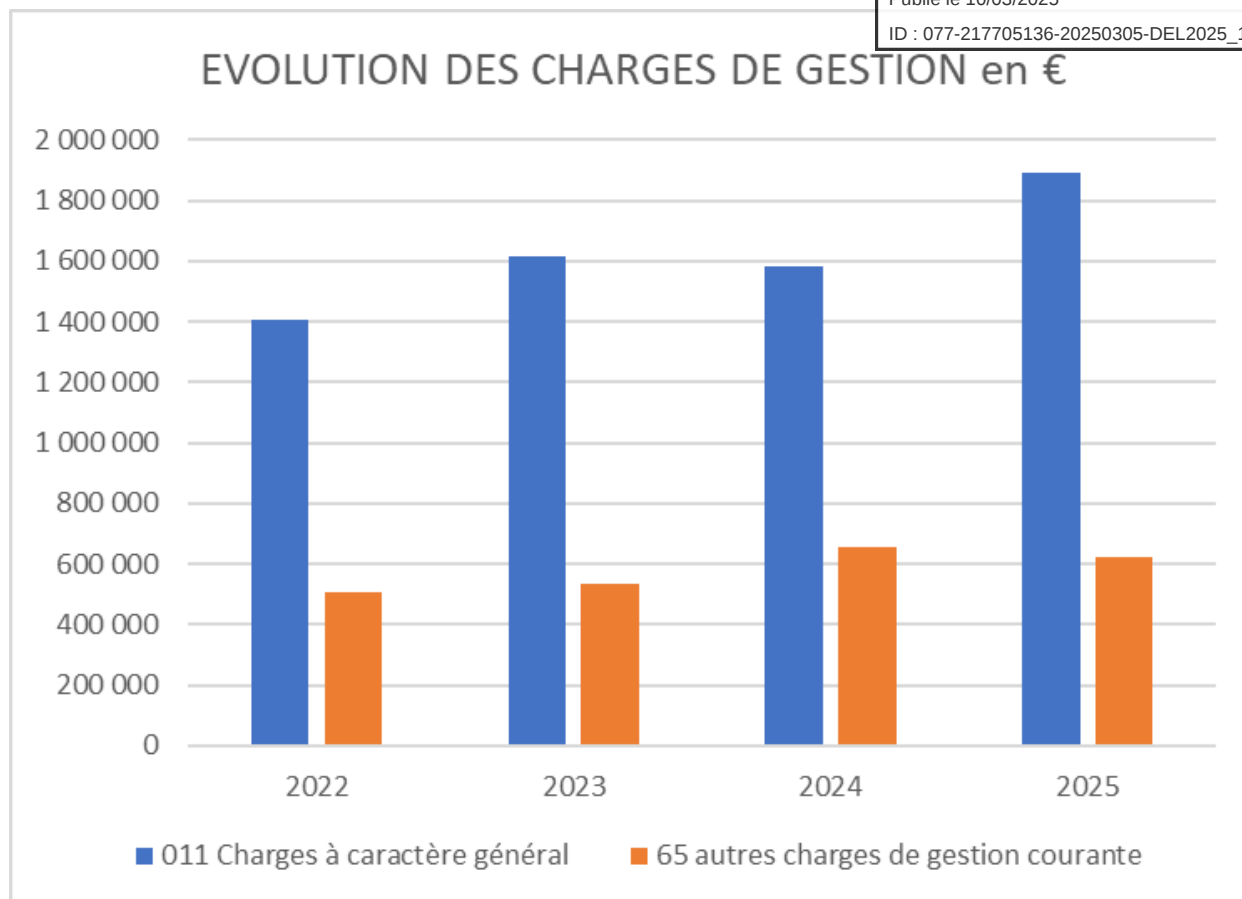
Pour le chapitre 011, la légère augmentation en 2022, en raison de la hausse des coûts de l'énergie, s'est poursuivie en 2023 et 2024, due à la forte inflation qui a frappé notre économie nationale. En outre, en 2024, les coûts de restauration scolaire ont fortement augmenté. Malgré cela, la collectivité a réussi à diminuer les dépenses à caractère général en 2024.

L'augmentation du chapitre 65 sur 2024 résulte de la pénalité sur le marché lot 3 école (42000 €), de l'augmentation de la subvention au CCAS (+12000 €), de la remise gracieuse (affaire PHL Immobilier) d'impayés datant de 2009 à 2012 (26200 €) et des subventions allouées (+39000 €).

Sur 2025, le chapitre 65 diminue, malgré l'augmentation de la subvention versée au CCAS de + 6000 € (charges de personnel) par rapport à 2024. Cela est due à l'absence de dépense liée à la remise gracieuse PHL immobilier qui avait impacté 2024.

Le chapitre 011 est en cours d'arbitrage.

	2022	2023	2024	Prévision 2025
011 Charges à caractère général	1 406 046 €	1 617 670 €	1 583 285 €	1 890 323 €
65 autres charges de gestion courante	508 077 €	531 659 €	653 529 €	625 062 €
TOTAL	1 914 123 €	2 149 329 €	2 236 814 €	2 515 385 €



CHARGES DE PERSONNEL

Cette année a permis une économie de 186 784 € par rapport au budget prévisionnel, en raison de plusieurs départs ou mises en disponibilité, de non remplacement d'agents.

A compter de janvier 2025, une hausse semble inévitable. En effet, seront pris en compte dans le calcul de la masse salariale :

- la hausse de la cotisation Assurance du personnel
- le recrutement d'un directeur des services techniques
- l'augmentation de 3 points du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse cnracl (34,65 %)
- l'augmentation du taux de la cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la CNRACL de 8,88 % à 9,88 % au 1^{er} janvier 2025

A noter, que pour les années ultérieures, le décret prévoit une évolution du taux de la cotisation d'assurance vieillesse dans les proportions suivantes :

- De 34,65 % à 37,65 % au 1^{er} janvier 2026
- De 37,65 % à 40,65 % au 1^{er} janvier 2027
- De 40,65 % à 43,65 % au 1^{er} janvier 2028

En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
012	3 009 705	3 546 105	3 468 651	3 546 735
EVOLUTION	305 606	536 400	- 77454	+ 78 084
%	+ 11,3%	+ 17,8 %	-2,18 %	+2,25 %

DEPENSES RIGIDES

Les dépenses rigides sont celles sur lesquelles la commune peut difficilement agir, puisque ce sont soit des salaires, soit des engagements contractuels.

En 2023, le chapitre 66 a été fortement impacté par les taux bancaires et l'augmentation des frais de la ligne de trésorerie prise en 2019 pour faire face au règlement des factures d'eau (litige Suez Capm). Les négociations lancées avec la CAPM afin de percevoir la somme due et rembourser cette ligne de trésorerie qui s'élève à 494 000 € n'ont pas abouti.

La collectivité doit donc à ce jour assumer et rembourser cette somme.

En 2024, les frais de personnel restent stables avec un léger recul (-77 874 €). Enfin les charges financières (intérêts d'emprunt) ont progressé en raison de la consolidation du Flexilis et du crédit relais tva.

2025 sera la première année complète de remboursement du Flexilis et crédit relais, d'où l'augmentation.

En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
014 atténuations de produits	13 230	13 510	13 351	13 360
012 personnel	3 009 705	3 546 105	3 468 651	3 546 735
66 Charges financières	129 820	176 201	211 852	342 063
TOTAL	3 152 755	3 735 816	3 693 854	3 902 158
Part des dépenses rigides	56,64 %	59,19 %	58,13%	61,41 %

SYNTHESE DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre/année En €	2022	2023	2024	Prévision 2025
011	1 406 046	1 617 670	1 583 285	1 890 323
65	508 077	531 659	653 529	625 062
012	3 009 705	3 546 105	3 468 651	3 546 735
014	13 230	13 510	13 351	13 360
66	129 820	176 201	211 852	342 063
67 Charges spécifiques	3 593	210	0	1 000
68 Provisions dépréciations	0	722	0	4 300
042 Amortissements ...(ordre)	491 599	427 851	423 544	352 346
TOTAL	5 562 070	6 313 931	6 354 212	6 775 189

LA STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **PROJECTION 2025**

	Ratio 2024	Projection ratio 2025
011 Charges à caractère général	24,92	27,90
65 Autres charges de gestion courante	10,28	9,23
012 Charges de personnel	54,59	52,35
014 Atténuation de produits	0,21	0,20
66 Charges financières	3,33	5,05
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,01
68 Provisions dépréciations	0,00	0,06
042 Transfert entre sections (amortissements)	6,67	5,20

II. L'ENDETTEMENT

ENCOURS

La renégociation de la dette auprès de la Caisse d'Epargne a permis de faire baisser fortement l'annuité et de dégager ainsi des marges de manœuvre en 2021.

En 2023, les intérêts ont augmenté en raison du début du remboursement de l'emprunt CDC d'un montant de 126 532 € et de l'augmentation des taux bancaires (pour les emprunts à taux variables).

En 2024, la totalité du Flexilis (4 000 000) et du crédit relais tva (1 500 000) ont été consolidés suite à l'étude de différents scénarii en cours d'année.

Pour rappel, le crédit-relais TVA, a été souscrit pour régler la part de tva des travaux du terrain de football, de la biodiversité et de l'école maternelle en attendant le versement du FCTVA en N+1.

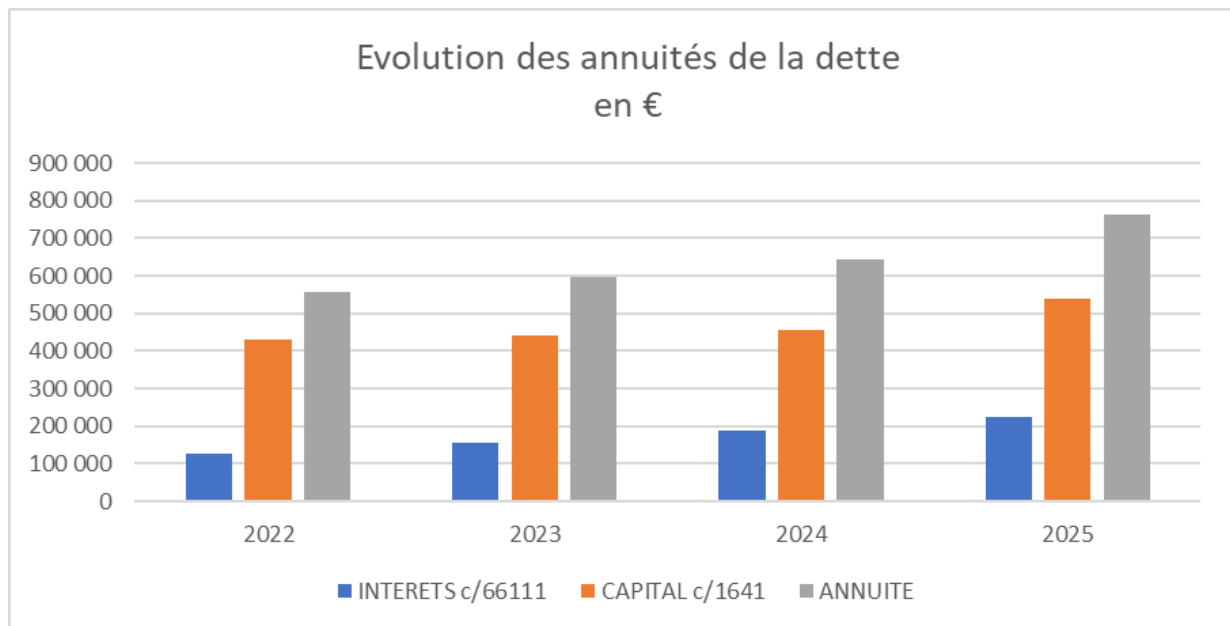
Suite à la consolidation totale du Flexilis, 2 000 000 € ont pu être placés pendant 3 mois, d'octobre à décembre 2024, générant un gain de 16 000 €.

Une autre part du Flexilis (794 000 €), non encore utilisée, a permis de rembourser (temporairement) la ligne de trésorerie (litige Suez CAPM cité plus haut), afin de supprimer les frais mensuels qui s'élevaient à 3 000 € (frais indexés sur les taux bancaires et sur lesquels nous n'avons pas de moyen d'agir).

Néanmoins, cette part du Flexilis devra être utilisée pour le financement de l'école. Il faudra alors faire un tirage de trésorerie et œuvrer pour le résorber.

Aucun prêt n'est prévu pour 2025.

En €	2022	2023	2024	2025
MONTANT CONTRACTE	953 532	196 000	4 504 000	0
INTERETS c/66111	126 001	155 787	186 804	223 000
CAPITAL c/1641	431 620	441 432	455 481	540 000
ANNUITE	557 621	597 219	642 285	763 000



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée (RRF- DRF). Elle est exprimée en année et permet de répondre à la question : en combien d'années la collectivité peut-elle (théoriquement) rembourser sa dette, si elle décide d'y consacrer toute son épargne brute ?

Plus le chiffre obtenu est faible, meilleure est la situation de la collectivité. La situation est en tension entre 10 et 12 ans. Au-delà de 12 ans, la collectivité est en situation d'alerte.

La situation laissée fin 2019 était extrêmement préoccupante avec plus de 15 ans de capacité. Si 2020 a permis de redresser un peu la barre grâce à une recette de fonctionnement hors budget, 2021 est l'année de signature du Flexilis, emprunt à tirages d'un montant maximum de 4 000 000 €.

Plusieurs tirages ont été réalisés depuis 2021 avec une consolidation courant 2024, ce qui explique l'augmentation de l'encours.

En 2024, le dernier tirage du Flexilis a été réalisé et consolidé plus tôt que prévu afin d'optimiser le montant des intérêts à verser et résorber la ligne de trésorerie temporairement.

L'épargne brute (Ep Brute) : Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

Elle détermine l'indépendance financière de la collectivité, car elle peut réaliser plus facilement les investissements qu'elle souhaite.

En 2024, l'épargne brute est remarquable (889 640 €), ce qui permet de dépasser la trop forte de la capacité de désendettement qui est passée de 10,15 à 12,12 années. Malgré cela la collectivité passe en situation d'alerte.

Le ratio Epargne Brute/recette réelle de fonctionnement est un indicateur de base d'analyse financière et doit se situer entre 15 et 20 % des recettes réelles. En 2024, le taux d'épargne brute est de 12,90 %.

En €	2021	2022	2023	2024
ENCOURS flexilis et crédit relais inclus (capital restant dû au 31/12) Hors ligne de trésorerie	5 867 906,82	6 190 447,69	6 739 580,83	10 782 737,02
EP BRUTE (RRF*-DRF*-c/66)	714 065	786 685	664 048	889 640
CAPACITE de désendettement	8,21 ans	7,87 ans	10,15 ans	12,12 ans

*Recettes Réelles Fonct : RRF- c/775-c/76-c/67

*Dépenses réelles Fonct : DRF - c/66-c/72-c/79

III. LES EPARGNES

L'épargne brute représente la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de la commune en section de fonctionnement (retraitées selon la formule sous le tableau) et hors résultat exercice antérieur et report). Elle doit être supérieure au montant du remboursement de la dette afin d'éviter de tomber en rupture de paiement.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement de la dette (partie capital). Elle constitue l'autofinancement.

En €	2021	2022	2023	2024
Recettes Réelles Fonct*	5 227 776	5 857 158	6 385 179	6 772 970
Dépenses réelles Fonct*	4 390 703	4 940 653	5 544 930	5 687 125
INTERETS c/66111	121 931	126 001	155 787	186 804
Autres charges financières c/66 (icne, intérêt compte ligne ...)	1 077	3 819	20 414	25 049
EP BRUTE : épargne après retrait des charges financières (R-D+c/76-c/66)	714 065	786 685	664 048	889 640
REMBOUR. Capital dette c/16	406 205	431 620	448 003	460 881
EP NETTE* : épargne après avoir remboursé la part capital de la dette	307 860	355 065	216 045	428 759

*Recettes Réelles Fonct : RRF- c/775-c/76-c/67

*Dépenses réelles Fonct : DRF - c/66-c/72-c/79

*EP Nette = Ep B - (c/16-c/166-c/1645-c/16449)

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2025 est en cours d'élaboration au moment de la construction du DOB. Les arbitrages définitifs ne sont pas encore effectués. Le détail des orientations 2025 se trouve à la fin du document.

LES DEPENSES (en €)

CHAPITRES	2023	2024
Solde reporté (001 après RAR inclus)		699 496 €
Fonds divers (chap 10)	0 €	449 €
Subv investissement (chap 13)	410 000 €	17 801 €
Emprunts (chap 16)	448 003 €	460 881 €
Immobilisations incorporelles (chap 20)	170 794 €	490 710 €
Immobilisations corporelles (chap 21)	1 480 448 €	760 843 €
Immobilisations en cours (chap 23)	0 €	2 662 447 €
041 op patrimoniales intégration frais études	17 798 €	39 853 €
040 op ordre transfert entre sections Amort.	180 800 €	84 853 €
204 Subv équip. versées	29 700 €	29 700 €
TOTAL	2 737 543 €	5 247 033 €

LES RECETTES (en €)

CHAPITRES	2023	2024
Solde reporté 001 (après RAR)	529 331 €	
Produits cessions immob. (024)		
Opérations patrimoniales (041)	17 798 €	39 853 €
Virement section fonctionnement 021	0 €	0 €
Dotation aux amortissements (040)	427 851 €	423 545 €
Dotations et fonds de réserve (10 et 1068)	595 910 €	544 962 €
Subventions (chap 13)	270 637 €	1 457 903 €
Emprunts (chap 16) flexilis, crédit relais tva et in fine inclus	196 521 €	4 504 000 €
Chap 20 : rembt immob corp.		2 400 €
TOTAL	2 038 048 €	6 972 663 €

V. LES RATIOS

	Population de Villenoy	5009	5013	5045	
Ratio	Définition	2022	2023	2024	Observations
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement (-c/72 travaux en régie) / Habitant	1012,27	1 141,86	1 169,27	
		1003*			
2	Fiscalité directe / Habitant uniquement 73111	517,20	571,61	698,29	
		543*			
3	Recettes Réelles de Fonctionnement / Habitant	1195,41	1275,51	1361,46	Mesure les ressources dont dispose la collectivité
		1210*			
4	Dépenses brutes d'investissement (c/21,21,23 + c/72)/ Habitant	367,07	362,30	782,10	
		327*			
5	Encours de la dette / Habitant flexilis et credit relais inclus	1235,87	1344,42	2137,31	Mesure l'endettement de la collectivité, à compléter avec le ratio 11
		797*			
6	Dotation Globale de Fonctionnement c/741/ Habitant	52,99	57,15	60,99	
		153*			
7	Masse salariale / Dépenses Réelles de Fonctionnement	0,59	0,60	0,58	coefficient de rigidité car dépenses incompressibles à court terme quelque soit la population
		0,57*			
9	D.R.F-C/72 + Remboursement de capital / RRF	0,92	0,96	0,93	marge d'autofinancement courant : mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer est élevée,
		0,9*			
10	Dépenses brutes d'investissement (c/21,21,23 + c/72) / RRF	0,31	0,28	0,57	ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse
		0,27*			
11	Encours dette / RRF flexilis et credit relais inclus	1,03	1,05	1,57	ce ratio correspond au taux d'endettement : mesure la charge de la dette de la collectivité par rapport à sa richesse
		0,66*			

* ratio des communes métropolitaines de 5000 à 10 000 habitants

VI LES ORIENTATIONS POUR 2025

L'année 2024 a été marquée par des conditions très compliquées en raison de la crise économique et de la forte inflation subie, avec entre autres une flambée des produits pétroliers et des prix de l'énergie gaz et électricité, mais aussi des coûts de restauration scolaire, que la collectivité continuera à supporter en 2025.

2024 est aussi l'année du démarrage des travaux de construction de l'école maternelle avec cuisine centrale en co-maitrise d'ouvrage avec l'EPMS, projet novateur et inclusif.

Malgré cette situation, l'exercice se conclut avec un excédent de fonctionnement après rattachement de 599 199 € et un solde d'investissement hors RAR d'un montant de + 1 725 629 € en raison du démarrage de projets (école, terrain de football) et du versement d'acompte de subventions.

Les points notables de cet exercice sont une augmentation du levier fiscal combiné à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, ceci entraînant une plus grande souplesse de gestion et de meilleures variables d'ajustement. Cet excédent de fonctionnement remarquable malgré les conditions économiques défavorables permet ainsi de financer l'investissement qui pèse lourd suite à l'augmentation des coûts de construction de l'école maternelle (+40 % par rapport au prévisionnel lors du lancement du projet).

L'objectif 2025 est de respecter les crédits alloués de la section de fonctionnement. Aucun ajout ne sera fait dans le courant de l'année. Il est essentiel de continuer à générer de l'excédent de fonctionnement pour alléger la section d'investissement, l'emprunt n'étant pas une option envisageable.

La vigilance et la rigueur seront indispensables sur l'exécution du budget de tous les services.

En 2024, d'importants efforts de maîtrise des dépenses en fonctionnement et investissement ont été réalisés. Efforts qui seront poursuivis en 2025 couplés avec la recherche de financement pour mener à bien les projets dont l'ouverture de l'école en septembre 2026.

Les dépenses d'investissement 2025 vont concerner principalement les opérations suivantes :

- Ecole Maternelle : poursuite des travaux de la future école maternelle pour une ouverture en septembre 2026 pour 8 118 132 € et début de la réalisation des extérieurs (cour de récréation et parvis).
- Eclairage public : passage en LED de certaines rues.
- Voirie : Sécurisation RD5 pour 24 000 € (subvention amende de police perçue fin 2024) et réfection rue du Général de Gaulle
- Etude rue des patios pour 46 500 €.